**CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DE LA COMMUNE**

**DE VILLETTE-SUR-AIN 01320**

**Compte-rendu de la séance du lundi 3 JUILLET 2017 à 18h30**

**Présents :** *Mesdames Christine BEAUFORT-VELUT, Sandra ANTONETTI Christine DUFOUR, Marie-Laure PERCIOT, Brigitte PULCINI.*

*Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Jacques AMBRE, Alain L’HERBETTE, Philippe PETIT, Philippe CORNET.*

***Absents excusés :*** *Edith CHENE, Sandrine RIGOLLET, Gilbert TODESCHINI*

***Absents :*** *Mandy SHELFOUT*, *Daniel COLL*

**Secrétaire de séance :** *Mme Christine BEAUFORT-VELUT*

**Date de la convocation** : le 28 juin 2017

**Procurations :**

*Sandrine RIGOLLET à Sandra ANTONETTI*

*Gilbert TODESCHINI à Jacques AMBRE*

**ORDRE DU JOUR :**

* Organisation de la semaine scolaire
* Modification des règlements cantine et garderie
* Renouvellement contrat Sandrine Navarro
* Questions diverses

**1 – ORGANISATION SEMAINE SCOLAIRE**

Lors du conseil d’école du 27 juin 2017, le retour à la semaine de 4 jours a été voté à la majorité,

Le décret relatif aux dérogations à l’organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est paru le 27 juin 2017

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide que la semaine d’école se déroulera sur 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

Les jours d’école seront le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les horaires : 8h30 - 12h00 et 13h45 – 16h15

Sandrine PRAT, ATSEM, s’occupera des Petits et Moyens de maternelle ( une trentaine) avec Mme MORAIN

Sandrine NAVARRO, ATSEM, s’occupera des Grandes Sections et Cours Préparatoires avec Mme CORTINOVIS

Sandra ANTONETTI informe également qu’une commande de tapis a été passée. Des associations souhaitent récupérer les anciens tapis, elles devront faire une demande écrite pour décharger la commune de toute responsabilité.

**2 – REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE.**

Compte-tenu de la modification de l’organisation de la semaine d’école à partir de septembre 2017, qui sera de 4 jours, il est nécessaire de modifier les règlements.

Mme Antonetti présente ces nouveaux règlements. La modification portera également sur le mode de facturation qui sera mensuelle ainsi que sur le mode de paiement.

Règlement cantine : les articles 2, 5, 6 et 7sont modifiés

Règlement garderie : les articles 4, 6 sont modifiés

**4– CONTRAT SABRINA NAVARRO**

Renouvellement du contrat de Sandrine NAVARRO avec changements de ses horaires suite à la nouvelle organisation de l’école sans modification de son temps de travail hebdomadaire.

***Adopté à l’unanimité.***

***5-DIVERS***

Il n’y aura plus de TAP – temps d’activité périscolaire- dans la nouvelle semaine scolaire. Les intervenants viendront sur le temps scolaire.

Transport scolaire : la société PHILIBERT assure le même trajet mais ne peut desservir le hameau de la Ranche le soir, le dernier arrêt serait au Mas Pugues. Il lui reste à gérer quelques détail qui seront prochainement confirmés à la commune.

Association Petits Loupiots : elle souhaite modifier ses temps d’occupation au foyer rural : mardi matin , jeudi matin. M. le Maire souhaite un bilan financier de l’association.

Photo du nouveau Président de la République : le conseil municipal choisit la version photo (22,50€) sans le cadre.

***La séance est levée à 19h15***

Le Maire,

Jean-Pierre Humbert